



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 72 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
application des instruments relatifs aux droits
de l'homme

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Soumis en application de la résolution [46/122](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des activités liées au fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, notamment des recommandations concernant l'octroi de subventions à diverses organisations, que le Conseil d'administration du fonds a adoptées à sa vingt-quatrième session, tenue à Genève du 25 au 29 novembre 2019. Il fait également état d'autres recommandations adoptées par le Conseil et des activités liées au fonds.

* [A/75/150](#).

** Document soumis tardivement aux services de conférence, sans la note explicative demandée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution [53/208 B](#).



I. Introduction

A. Présentation du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [46/122](#), portant création du fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Il présente les recommandations que le Conseil d'administration du fonds a adoptées à sa vingt-quatrième session, tenue à Genève du 25 au 29 novembre 2019. Le 13 janvier 2020, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général.

B. Mandat du fonds

2. Le fonds a été créé en application de la résolution [46/122](#), afin d'apporter une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Il est alimenté par des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entités privées ou publiques et de particuliers.

C. Administration du fonds et Conseil d'administration

3. Le Secrétaire général administre le fonds par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur l'avis d'un conseil d'administration et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Conseil d'administration se compose de cinq personnes ayant l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme, notamment une bonne connaissance des questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage. Elles siègent à titre personnel et sont nommées par le Secrétaire général, compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable. Les membres actuels du Conseil sont Danwood Mzikenge Chirwa (Malawi), Leonardo Sakamoto (Brésil), Georgina Vaz Cabral (France) et Nevena Vučković Šahović (Serbie). M^{me} Vaz Cabral a été reconduite à la présidence du Conseil à la vingt-quatrième session. Le 31 décembre 2019, Renu Rajbhandari (Népal) a achevé son second et dernier mandat en tant que membre du Conseil d'administration. Le 10 juillet 2020, M. Sakamoto et M^{me} Vučković-Šahović ont achevé leur second et dernier mandat en tant que membres du Conseil d'administration. Trois nouvelles candidatures seront approuvées dans le courant de l'année 2020.

II. Gestion des subventions

A. Critères de recevabilité

5. Conformément au mandat du fonds énoncé dans la résolution [46/122](#), les personnes qui bénéficient de l'assistance du fonds sont celles dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Les critères de recevabilité des projets sont définis dans les lignes directrices encadrant le

fonctionnement du fonds. Les propositions de projet doivent avoir pour objet la fourniture d'une assistance aux victimes des formes contemporaines d'esclavage et, le cas échéant, aux membres de leur famille. Comme indiqué dans les lignes directrices, les formes contemporaines d'esclavage visées par les projets subventionnés par le fonds sont notamment : l'esclavage traditionnel, le servage, la servitude, le travail forcé, la servitude pour dette, les pires formes de travail des enfants, les mariages forcés et précoces, la vente d'épouses et la transmission de veuves en héritage, la traite d'êtres humains et le trafic d'organes, l'esclavage sexuel, la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et l'utilisation d'enfants dans des conflits armés.

6. Les subventions sont accordées en priorité aux projets d'organisations de la société civile qui visent à apporter une assistance directe aux victimes de formes contemporaines d'esclavage pour leur permettre de se réadapter, d'obtenir réparation, de s'autonomiser et de s'intégrer dans la société. Cette assistance peut être d'ordre médical, psychologique, social, juridique, humanitaire ou éducatif ou encore être dispensée sous la forme d'une formation technique ou spécialisée ou par d'autres moyens propres à favoriser l'indépendance économique des personnes concernées. On trouvera sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme des précisions sur les différentes formes d'assistance fournies aux victimes dans le cadre de projets financés par le fonds, ainsi que sur leur incidence sur les conditions de vie des bénéficiaires¹.

7. Au 1^{er} mars 2019, date butoir pour la présentation des demandes de subventions au titre de projets pour 2020, le fonds avait reçu 93 demandes. Après une évaluation préalable attentive de celles-ci par le secrétariat du fonds, 76 (soit 2 128 586 dollars d'aide directe aux victimes) ont été déclarées recevables et ont été examinées par le Conseil à sa vingt-quatrième session (voir par. 15 à 17). La priorité a été accordée aux demandes de subventions pour des projets d'aide aux victimes de formes contemporaines d'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur, aux propositions de projets d'assistance aux femmes et aux enfants, et aux projets menés dans des situations de conflit ou de crise humanitaire.

8. La date butoir pour la présentation des demandes de subventions au titre de projets pour 2021 a été fixée au 1^{er} mars 2020. À la clôture de l'appel, le fonds avait reçu 80 demandes. Après une évaluation préalable attentive de celles-ci par le secrétariat du fonds, 61 (soit 1 594 042 dollars d'aide directe aux victimes) ont été déclarées recevables et seront examinées par le Conseil à sa vingt-cinquième session, qui se tiendra à Genève du 23 au 27 novembre 2020. En 2021, la priorité sera accordée aux demandes de projets qui participent de l'action menée pour atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable², en particulier les demandes de subventions pour des projets d'aide aux victimes de formes contemporaines d'esclavage et des projets menés dans des situations de conflit et de crise humanitaire.

¹ Voir www.ohchr.org/slaveryfund.

² La cible 8.7 est libellée comme suit : « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ».

B. Contrôle et évaluation par le secrétariat du fonds

9. À sa vingt-quatrième session, le Conseil a été saisi de 76 demandes recevables de subventions au titre d'activités à mettre en œuvre en 2020. Parmi ces demandes, 31 ont fait l'objet, ces dernières années, d'une évaluation sur le terrain effectuée par le personnel du secrétariat du fonds, les bureaux de terrain du Haut-Commissariat, les composantes droits de l'homme des missions de maintien de la paix et les membres du Conseil d'administration. Les missions d'évaluation technique sur le terrain effectuées auprès des organisations candidates sont la principale méthode suivie par le fonds. Elles permettent de vérifier directement la situation des nouvelles organisations candidates, de suivre les activités que le fonds soutient depuis plusieurs années, de vérifier les dossiers financiers, d'interroger les victimes, de fournir un retour utile aux organisations concernées et d'établir des rapports d'ensemble.

III. Situation financière du fonds

10. Les membres du Conseil d'administration et le secrétariat du fonds ont continué d'œuvrer à recueillir des fonds et à sensibiliser le public. Les contributions reçues en 2019 ont augmenté pour atteindre un total de 856 661 dollars (soit légèrement moins que le niveau record de 886 000 dollars enregistré en 2009). Néanmoins, le sous-financement reste un problème majeur. Depuis 2002, le fonds a reçu au total 11,6 millions de dollars de contributions des États Membres, ce qui représente un revenu annuel moyen de 644 444 dollars. Cependant, le fonds aurait besoin, au minimum, de 2 millions de dollars de contributions par an pour s'acquitter pleinement de son mandat et répondre de manière adéquate aux besoins des victimes en octroyant des financements à tous les projets qui le méritent. Les contributions reçues en 2019 pour 2020 ne représentaient que 43 % de cette somme. Le fonds espère atteindre le maximum symbolique de 1 million de dollars de contributions, au vu des réactions positives reçues d'un nombre croissant de représentants d'États au sujet de ses opérations.

11. Le tableau ci-après récapitule les contributions et promesses de dons reçues en 2019.

Contributions et promesses de dons reçues en 2019

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de réception</i>
Allemagne	203 016	15 juillet, 26 novembre et 17 décembre
Arabie saoudite	75 000	23 mai
Australie	102 698	16 décembre
Donation publique	1 712	20 février
Émirats arabes unis	30 000	9 avril
Espagne	27 502	11 décembre
Inde	50 000	20 mars
Luxembourg	16 411	11 octobre
Portugal	22 002	24 décembre
Qatar	30 000	10 octobre

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de réception</i>
République de Corée	50 000	26 juin
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	233 320	31 janvier et 19 décembre
Saint-Siège	5 000	23 janvier et 13 février
Turquie	10 000	16 décembre
Total	856 661	

IV. Vingt-quatrième session du Conseil d'administration

12. La vingt-quatrième session du Conseil d'administration s'est tenue à Genève du 25 au 29 novembre 2019. Le 28 novembre, le fonds a organisé une table ronde intitulée « Briser les chaînes : éradiquer l'esclavage grâce aux objectifs de développement durable » pour commémorer la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (voir par. 21 à 23). En outre, le Conseil a tenu une séance de travail avec des représentantes et représentants des bénéficiaires de quatre régions pour discuter des difficultés et partager les bonnes pratiques de l'approche centrée sur les victimes pour fournir une assistance et donner des moyens d'action aux victimes de l'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement, dans les domaines de l'état de droit et de la gouvernance, des migrations, et des situations de conflit et de crise humanitaire. S'agissant des difficultés, les bénéficiaires du fonds ont souligné les principales menaces qui pèsent sur les organisations non gouvernementales et les syndicats qui tentent de sauver et d'aider les victimes. Ils ont également souligné les difficultés rencontrées pour : obtenir un recours juridique pour les peuples autochtones privés de leurs terres et soumis au travail servile ou forcé dans les plantations d'huile de palme (Guatemala) ; mettre en place des mécanismes de protection pour les travailleurs migrants soumis au travail forcé dans la région du Kurdistan (Iraq) ; favoriser la mobilisation de la population dans la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance (Mauritanie) ; détecter et aider les victimes de la traite (Viet Nam). Les bénéficiaires du fonds ont également partagé des informations sur les bonnes pratiques suivantes : l'autonomisation par les syndicats et le renforcement des capacités (Guatemala) ; la prévention grâce à l'utilisation des médias sociaux afin de renforcer la sensibilisation (Iraq) ; la mobilisation de la population (Mauritanie) ; l'établissement de partenariats avec le secteur privé pour prêter aux victimes une assistance globale (Viet Nam). Toutes les organisations et le Conseil ont souligné qu'il importait de faire activement participer les survivantes et survivants de l'esclavage à la conception et à l'exécution des programmes.

13. Par ailleurs, conformément à l'énoncé de mission du fonds, adopté le 26 novembre 2016 (A/71/272, par. 27), le Conseil a continué de s'employer à collaborer étroitement avec d'autres intervenants dans le domaine des formes contemporaines d'esclavage. Le Conseil a également tenu une réunion avec des représentantes et représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui fait office de secrétariat de l'Alliance 8.7 et de conseiller de sa Présidence. Le Conseil a aussi tenu une réunion avec la Haute-Commissaire aux droits de l'homme pour discuter des moyens d'accroître la contribution du Haut-Commissariat aux efforts mondiaux de lutte contre l'esclavage, en particulier dans le cadre des objectifs de développement durable, et pour améliorer la visibilité du fonds. Il a continué d'échanger avec le personnel du Haut-Commissariat qui appuie les titulaires de

mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, notamment la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et d'autres images d'abus pédosexuels et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants. Le Conseil a également échangé avec des membres du personnel du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au sujet des moyens d'améliorer la communication en direction des organisations qui aident les victimes de la traite et du mariage précoce des enfants dans les communautés rom.

14. Un membre du Conseil, M. Sakamoto, a participé à une table ronde intitulée « La finance contre l'esclavage : comment l'action publique et les partenariats public-privé peuvent contribuer à mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains », organisée dans le cadre de la huitième session du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève du 25 au 27 novembre 2019.

A. Recommandations concernant l'octroi de subventions

15. Comme suite à une évaluation approfondie des propositions de projet recevables faite par le secrétariat du fonds pendant l'intersessions, le Conseil d'administration a été saisi, à sa vingt-quatrième session, de 76 demandes de subventions au titre de projets visant à fournir une assistance aux victimes de formes contemporaines d'esclavage partout dans le monde, pour un montant total de 2 128 586 dollars. Il a décidé d'examiner en priorité les projets dont le financement avait été vivement recommandé par le secrétariat du fonds. Après une procédure de sélection fondée sur des critères à la fois géographiques et thématiques, il a recommandé l'approbation de 37 projets, pour un montant total de 674 000 dollars. Ces recommandations ont été approuvées par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général le 13 janvier 2020. Six autres propositions de projet hautement recommandés – d'un montant total de 90 000 dollars – n'ont pu être financés faute de ressources disponibles.

16. En 2020, grâce à ses 37 subventions, le fonds viendra en aide à des organisations non gouvernementales actives dans 33 pays pour soutenir des projets répartis comme suit : 11 projets en Asie et dans le Pacifique, 11 en Afrique, 4 en Europe orientale, 5 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 6 dans les pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Ces projets devraient offrir réparation et services de réadaptation à plus de 15 300 personnes ayant été victimes de formes contemporaines d'esclavage, telles que les pires formes de travail des enfants, la servitude domestique, le travail servile ou forcé, l'exploitation sexuelle et les mariages forcés et précoces. Par exemple, le fonds soutiendra l'organisation non gouvernementale Challenging Heights dans la mise en œuvre d'un projet au Ghana visant à fournir une assistance psychologique, sociale, éducative et humanitaire à 135 enfants victimes de la traite à des fins de travail forcé dans l'industrie de la pêche sur le lac Volta. Au Népal, l'organisation Pourakhi fournira une assistance juridique, des conseils et un toit à 250 travailleuses et travailleurs migrants victimes de l'esclavage domestique. Different & Equal, une organisation albanaise, offrira un soutien psychologique, médical et juridique à 80 victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. Au Brésil, le Centro de Apoio e Pastoral do Migrante fournira une assistance juridique, une aide humanitaire et une formation professionnelle à 80 victimes du travail forcé dans l'industrie textile.

17. Les graphiques I et II présentent une ventilation, par région et par forme contemporaine d'esclavage, des 37 subventions approuvées pour 2020.

Figure I
Subventions octroyées pour 2020, par région

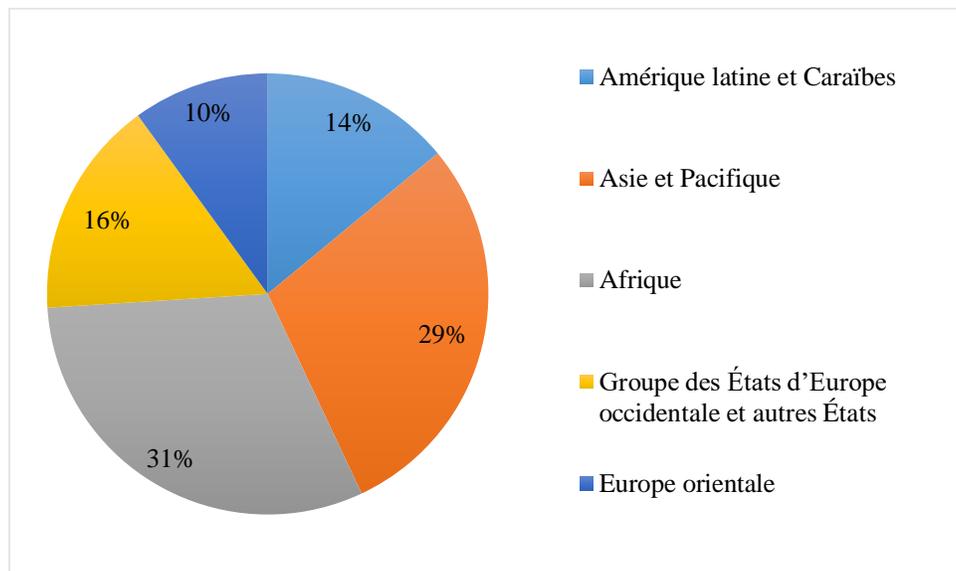
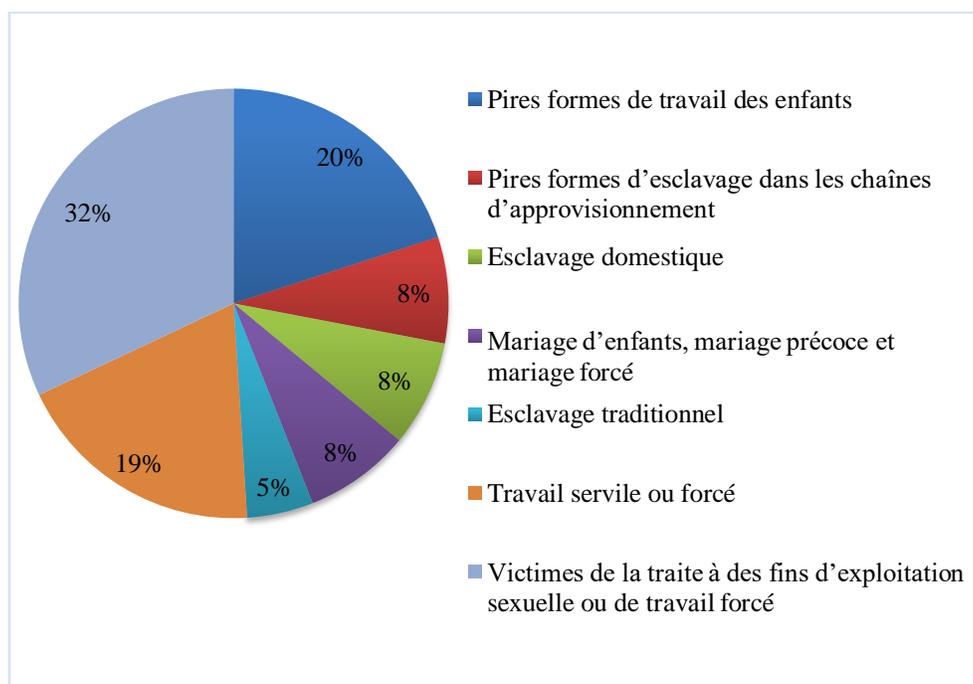


Figure II
Subventions octroyées pour 2020, par forme contemporaine d'esclavage



B. Recommandations stratégiques

18. À sa vingt-quatrième session, le Conseil a examiné les moyens de mieux faire connaître les activités du fonds, en particulier aux fins de la collecte de fonds. Il a également convenu de communiquer au sujet des garanties contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en particulier les garanties assurant la protection des enfants contre de telles violences que viendraient à commettre des bénéficiaires du fonds, conformément au Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et de violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels. Il a également recommandé que soit régulièrement organisée chaque année une manifestation publique pour commémorer l'abolition de l'esclavage, afin de renforcer la sensibilisation et d'échanger des connaissances et des pratiques exemplaires dans les domaines de la réadaptation et de l'indemnisation des victimes.

19. Rappelant que le fonds célébrera son trentième anniversaire en 2021, le Conseil a approuvé une note de cadrage au sujet de la commémoration, prévoyant de recueillir les témoignages de victimes de l'esclavage aidées par le fonds qui ont su, non seulement se relever, mais aussi devenir des agentes et des agents du changement. Le secrétariat du fonds dressera également un bilan des réalisations du fonds au cours des trois dernières décennies, afin de mieux servir les bénéficiaires dans les décennies à venir.

20. Le Conseil a recommandé de continuer de s'employer activement à la mise en place de partenariats mondiaux contre l'esclavage, en coordination avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels. Le renforcement de la coopération contribuera à garantir la complémentarité des mécanismes des Nations Unies œuvrant à l'éradication de l'esclavage, notamment en ce qui concerne le suivi de la situation, la formulation de recommandations et l'aide aux victimes. Le Conseil a souligné la contribution majeure que le fonds pourrait apporter à la réalisation de la cible 8.7 des objectifs de développement durable et a recommandé de continuer à collaborer avec le secrétariat de l'Alliance 8.7 et les partenaires concernés. Ces recommandations ont été approuvées par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général le 13 janvier 2020.

C. Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage et table ronde sur la réadaptation des victimes de l'esclavage

21. Pour commémorer la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le 2 décembre, le fonds a organisé à Genève, le 28 novembre 2019, une table ronde intitulée « Briser les chaînes : éradiquer l'esclavage grâce aux objectifs de développement durable ». La Haute-Commissaire aux droits de l'homme a prononcé un discours liminaire et la Représentante permanente adjointe de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Elizabeth Wilde, a animé la table ronde. La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, Urmila Bhoola, et le représentant du secrétariat de l'Alliance 8.7 et responsable de l'Unité de sensibilisation et de partenariats de l'OIT, Thomas Wissing, ont pris part aux débats. Des représentants de la société civile ont présenté le travail qu'ils mènent dans le cadre des objectifs de développement durable en vue de venir en aide aux victimes de l'esclavage et de mettre un terme à cette pratique. Ont ainsi été entendus : Helmer Leonel Velásquez Herrera, avocat, Conseil national guatémaltèque pour les personnes déplacées (Guatemala) ; Hoshyar Malo,

directeur, Kurdish Human Rights Watch (Iraq) ; Salimata Lam, coordinatrice nationale, SOS Esclaves (Mauritanie) ; et Diep N. Vuong, président et co-fondateur de la Pacific Links Foundation (Viet Nam). Les organisations et centres de réadaptation susmentionnés sont tous des bénéficiaires actuels du fonds. Ont participé à la réunion les représentantes et représentants des États Membres ci-après : Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Bahreïn, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Koweït, Mali, Mauritanie, Pays-Bas, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie et Ukraine. Des représentantes et représentants du Commonwealth, de l'Ordre de Malte, de la société civile et de l'Organisation des Nations Unies étaient également présents. C'est grâce aux contributions financières de l'Allemagne, de l'Australie et du Royaume-Uni que la réunion a pu avoir lieu.

22. Les intervenantes et intervenants ont souligné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrait l'occasion d'accélérer grandement les efforts visant à éliminer toutes les formes contemporaines d'esclavage. Ils ont insisté sur le rôle essentiel joué par les initiatives multipartites telles que l'Alliance 8.7 dans le renforcement du soutien et des ressources nécessaires pour atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable. Les discussions ont principalement porté sur les quatre domaines prioritaires définis par les groupes d'action thématiques de l'Alliance 8.7 : état de droit et gouvernance, chaînes d'approvisionnement, migration et situations de conflit et de crise humanitaire. La Haute-Commissaire aux droits de l'homme a souligné que la cible 8.7 offrait à toutes les parties prenantes, y compris les victimes de l'esclavage, un cadre propice à la construction d'une alliance. Elle a également insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'esclavage, indiquant que la discrimination structurelle en faisait partie. Elle a souligné qu'il importait de placer les victimes au centre de la lutte contre l'esclavage et a appelé à une augmentation du soutien financier accordé au fonds. La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, a remercié le secrétariat du fonds et le Conseil d'administration pour leur soutien sans faille pendant les six années de son mandat. Elle a souligné l'importance du travail du fonds et a félicité les organisations de la société civile pour la prise en charge complète et directe qu'elles offrent aux victimes de l'esclavage.

23. Au cours de la table ronde, les bénéficiaires du fonds ont explicité les liens entre l'esclavage et les objectifs de développement durable en s'appuyant sur leur expérience directe du travail avec les victimes. Le témoignage vidéo d'une Vietnamiennne ayant survécu à la traite des êtres humains a montré comment les victimes sont exposées à de multiples formes de violations des droits humains et de violences. Les praticiens ont également partagé leur expérience en matière d'aide médicale, psychologique, sociale, juridique et humanitaire aux victimes des formes contemporaines d'esclavage. Ils ont reconnu que des progrès avaient été faits dans la détection, la prise en charge, la réadaptation et la réinsertion des victimes de l'esclavage. Ils ont également suggéré des pistes pour créer un climat de confiance avec les victimes et leur donner des moyens d'action, notamment par la création de groupes communautaires et de syndicats, l'organisation de programmes de renforcement des capacités, l'adoption de mesures de protection pour améliorer leur sécurité et la fourniture d'une assistance holistique et à long terme adaptée. Les participantes et participants ont souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'esclavage, notamment la pauvreté, les inégalités sociales, la dépossession des terres, le racisme systémique et les traditions culturelles qui sous-tendent l'esclavage fondé sur l'ascendance. Ils ont souligné qu'il importait de faire

respecter l'état de droit afin de lutter contre l'impunité et la corruption persistantes, et de garantir que les auteurs rendent des comptes et que les victimes obtiennent réparation. Ils ont noté qu'il fallait aussi renforcer le cadre législatif et institutionnel, notamment pour éradiquer l'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement. Les experts praticiens ont appelé à donner plus de visibilité au problème de l'esclavage, en particulier dans les situations de conflit et de crise humanitaire, à mettre en place des mécanismes de contrôle et de protection plus solides et à développer un plus large éventail de partenariats avec les entreprises. Les exposés des experts ont été suivis par un débat public.

V. Versement de contributions au fonds

24. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres entités publiques ou privées sont invités à contribuer au fonds. Les donateurs sont priés de faire figurer sur l'ordre de paiement la mention suivante : « For the slavery fund, account SH ». Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de procéder et sur le fonds, ils peuvent s'adresser au secrétariat du fonds à l'adresse suivante :

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Organisation des Nations Unies
CH-1211 Genève 10
Suisse
Adresse électronique : slaveryfund@ohchr.org
Téléphone : +41 22 917 9376
Télécopie : +41 22 917 9017
www.ohchr.org/slaveryfund

VI. Conclusions et recommandations

25. **Le Conseil d'administration, agissant de concert avec le secrétariat du fonds, a intensifié ses initiatives de sensibilisation pour faire mieux connaître le fonds et renforcer la coordination avec les autres acteurs œuvrant à l'élimination de toutes les formes d'esclavage, en particulier les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et l'Alliance 8.7.**

26. **L'intérêt suscité par les ateliers thématiques annuels organisés par le fonds montre combien il importe d'échanger des connaissances dans le domaine de l'assistance aux victimes de l'esclavage. Les tables rondes consacrées à l'éradication de l'esclavage au moyen des objectifs de développement durable ont mis en évidence les progrès qui ont été faits dans la détection, la prise en charge, la réadaptation et la réinsertion des victimes de l'esclavage, et ont montré qu'il importait de donner des moyens d'action aux victimes en les faisant participer activement à la conception et à l'exécution des programmes et en mettant l'accent sur la mobilisation de la population et les programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités. Les intervenantes et intervenants ont également souligné qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes de l'esclavage, en particulier la pauvreté, les inégalités sociales, la dépossession des terres et le racisme systémique, et de lutter contre l'impunité et la corruption persistantes afin de garantir que les auteurs rendent des comptes et que les victimes obtiennent réparation.**

27. Les États Membres et les autres parties prenantes, en particulier le secteur privé, sont instamment priés de contribuer au fonds, afin de démontrer concrètement leur volonté d'abolir l'esclavage et de réaliser la cible 8.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le fonds devrait recevoir 2 millions de dollars chaque année pour répondre de façon satisfaisante aux demandes d'assistance qui lui sont adressées au titre des subventions de projets.
